24 janvier 2025 | ARC MOTOS SERVICE



Ecrit par Echo du Mardi le 5 novembre 2024

ARC MOTOS SERVICE





Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 24 janvier 2025 Département : Vaucluse Cette annonce paraîtra le 5 novembre 2024 sous réserves d'incidents



ARC MOTOS SERVICE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 60 000 euros Siège social : 95 rue de la Violette





Ecrit par Echo du Mardi le 5 novembre 2024

Faubourg de l'Arc 84100 ORANGE 480 759 406 RCS AVIGNON

Aux termes de décisions constatées en date du 30 octobre 2024, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 60 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Olivier MOLINA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Olivier MOLINA, demeurant 82 rue du Vallon des Auffes, 13007 MARSEILLE.

Sous sa nouvelle forme la Société n'est pas tenue d'être dotée de Commissaires aux Comptes et les seuils règlementaires imposant leur désignation ne sont pas atteints, de ce fait, l'Associée Unique a décidé de mettre fin au mandat de la société MCR, Commissaire aux Comptes titulaire.